

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 17 septembre 2025
Procès-verbal n° 01

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 40 (par voie électronique) du mercredi 18 juin 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ASM	Jardres	Poitiers Baroc
Availles en Châtellerault	Jaunay Marigny	Poitiers Gibauderie
Avanton	La Pallu	Rouillé
Beaumont St Cyr	Lavoux – Liniers	Sèvres Anxaumont
Boivre	Leigné sur Usseau	Sommières St Romain
Buxerolles	Leignes sur Fontaine	St Benoît
Cenon / Vouneuil	Ligugé	St Christophe
Cernay St Genest L'Envigne	Loudun	St Julien l'Ars
Château Larcher	Lusignan	St Léger de Montbrillais
Châtellerault Portugais	Migné Auxances	St Maurice Gençay
Chauvigny	Montamisé	St Saviol
Cissé	Montmorillon	Stade Poitevin
Colombiers	Naintré	Thouars
Dissay	Nord Vienne	Thuré Besse
FC 3 vallées 86	Nouaillé Maupertuis	Usson l'Isle
Fleuré	Oyré Dangé	Valdivienne
Fontaine le Comte	Ozon	Vicq sur Gartempe
GJ Dissay Beaumont	Poitiers 3 cités	Vivonne
GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Asac	Vouneuil Béruges
GJ VVM Chauvigny		

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Article - 226 Modalités pour purger une suspension

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement. Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 54608643 : Vicq sur Gartempe (1) – Chauvigny / Jardres (1) en Brassage poule B du 14/09/25

Dossier en instance.

DIVERS

Courriels des clubs de : Bonneuil Matours, St Christophe :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.